

République Française
Département : AUDE
Arrondissement : Narbonne
SAINT JEAN DE BARROU - COMMUNE

Procès verbal

Le mercredi 18 février 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 11 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Michel DIAZ.

Secrétaire de la séance : Daniel VEDRENNE

Présents : Michel DIAZ, Daniel VEDRENNE, Nicole SIMON, Emilie ROUBY, Thierry BELIARD, Didier BENASSIS

Représentés : Sophie CONQUET TALLAVIGNES représentée par Michel DIAZ

Absents et excusés : Daniel CRASTE, Patrick MONSAINT, Christian PELA

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 21/01/2026
- Présentation de la note de synthèse CFU 2025
- Vote du CFU Budget Principal
- Vote du CFU Budget Eau et assainissement
- Demande de subvention DETR, DEPT, et Région pour des travaux chemins suite aux intempéries.
- Revalorisation de l'indemnité du Maire et des Adjoints

Délibérations du conseil :

En préambule, le Maire rappelle que la C3SM a réalisé en décembre 2025. Un bilan financier du mandat pour chaque commune. Saint Jean apparait sur les 21 communes, sur le Podium avec un désendettement de 1,6 ans et un taux d'épargne de plus de 20 %.

Il présente ensuite la note brève et synthétique du CFU 2025 ;

1 - Vote du Compte financier unique Budget Principal M 57 (N° DE_016_2026)

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	125 009,65	0,00	34 323,59	0,00	159 333,24
Opérations exercice	358 073,68	410 833,65	59 678,60	87 342,71	417 752,28	498 176,36
Total	358 073,68	535 843,30	59 678,60	121 666,30	417 752,28	657 509,60
Résultat de clôture		177 769,62		61 987,70		239 757,32
Restes à réaliser	0,00	0,00	77 567,87	0,00	77 567,87	0,00
Total cumulé	0,00	177 769,62	77 567,87	61 987,70	77 567,87	239 757,32
Résultat définitif		177 769,62	15 580,17			162 189,45

Le Maire, Michel DIAZ se retire et ne prend pas part au vote. VOTE A L'UNANIMITE

2 - Vote du Compte Financier Unique Eau et Assainissement M 49 (N° DE_017_2026)

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	22 850,21	12 093,49	0,00	12 093,49	22 850,21
Opérations exercice	119 308,73	121 205,69	72 803,61	98 126,51	192 112,34	219 332,20
Total	119 308,73	144 055,90	84 897,10	98 126,51	204 205,83	242 182,41
Résultat de clôture		24 747,17		13 229,41		37 976,58
Restes à réaliser	0,00	0,00	10 072,00	7 500,00	10 072,00	7 500,00
Total cumulé	0,00	24 747,17	10 072,00	20 729,41	10 072,00	45 476,58
Résultat définitif		24 747,17		10 657,41		35 404,58

Michel DIAZ, Maire se retire et ne prend pas part au vote. VOTE A L'UNANIMITE

3 - Demande de subventions pour les chemins dans le cadre des récentes intempéries (N° DE_018_2026)

Monsieur le Maire informe ses conseillers que suite aux inondations du 18 janvier au 20 janvier 2026, la Commune a effectué une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. En effet, de nombreux chemins sur le territoire de Saint Jean de Barrou ont été endommagés ainsi que des murets. Une estimation a été réalisée par une entreprise spécialisée qui s'élève à : 94 164.00€ HT.

Le Département de l'Aude, après consultation, propose de solliciter l'aide de l'Etat et de la Région pour les biens non assurables. VOTE A L'UNANIMITE

4 - Revalorisation des indemnités du Maire et des Adjoints (N° DE_019_2026)

Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local, publiée au journal officiel du 23 décembre 2025 qui augmente les indemnités de fonction des élus dans les communes de moins de 20 000 habitants et modifie le calcul de l'enveloppe globale ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de voter le montant des indemnités de fonction dans les limites fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil municipal décide que conformément à la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025, portant création d'un statut de l'élu local, publiée au journal officiel du 23 décembre 2025, le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints du Maire est égal au total :

- de l'indemnité du Maire fixée à 28.1% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- et du produit de l'indemnité d'adjoint au Maire fixée à 10.89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multipliée par 2 adjoints. VOTE A 6 voix pour et 1 voix contre

Questions diverses :

Travaux église – assurance

Suite à la tempête du mois de janvier, le toit de l'église a été partiellement abîmé créant des fuites dans la sacristie. Une déclaration à GROUPAMA a été faite. Les travaux qui sont estimés à environ 4000€ seront réalisés fin du mois de février par une entreprise de Saint Jean de Barrou

- Point éclairage public

La C3SM a lancé la dernière phase du remplacement de 120 lanternes pour l'éclairage public avec la mise en place de LED. La fin des travaux est prévue fin Février 2026.

- **Qualité de l'eau potable**

Dans le cadre de la campagne pour les élections municipales, nous avons été interpellés par un candidat concernant la qualité de l'eau distribuée.

Il est important qu'un démenti soit fait afin de rassurer la population.

L'eau distribuée sur Saint Jean est potable. Elle est chargée en sulfate naturel qui pourrait potentiellement avoir « d'éventuels effets laxatifs ».

- **Permanence électorale du 15 Mars 2026**

Présence des élus du Conseil pour tenir le bureau de vote du 15 Mars 2026

- **TIG du 18 février au 12 avril 2026**

A compter du 18 février et jusqu'au 12 avril 2026, nous avons un TIG qui est placé par le Tribunal de Narbonne.

- **Potence Agricole**

Le Maire propose de rouvrir la puissance agricole pour permettre aux agriculteurs de faire leurs traitements. Le niveau de la source actuellement le permet. L'étude sur la récupération des eaux de pluie à la cave coopérative est en cours. Avis favorable du Conseil Municipal.

Michel DIAZ
Président de séance

Daniel VEDRENNE
Secrétaire de séance